



CENTRE CORSE
CENTRU DI CORSICA
A RINASCITA

Bilan de l'animation du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano »

FR 9400602



Animation 2016

CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT

CPIE Centre Corse - A Rinascita

7, rue du Colonel Feracci BP1 20250 CORTE - Tel. : 04 95 54 09 86 - Fax : 04 95 32 75 49 - contact@cpie-centrecorse.fr - www.cpie-centrecorse.fr
N°SIRET : 443 647 862 000 20 - APE : 9499Z

SOMMAIRE

1. Préambule.....	1
1.1. Le Docob et le site Natura 2000	1
1.2. L'animation	1
1.3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB	3
1.4. Mission de la structure animatrice	7
2. Gestion des habitats et des espèces.....	7
2.1. Les contractualisations et conventions	7
2.2. Les autres actions.....	10
2.3. Synthèse.....	13
2.4. Animation des MAET	14
3. Évaluation des incidences des projets.....	14
3.1. Les projets.....	14
3.2. Mission de l'animateur	14
4. Suivis scientifiques et techniques	15
5. Information, communication, sensibilisation	16
5.1. Sensibilisation et information des guides touristiques	16
5.2. Lettre d'information Natura 2000	17
5.3. Charte Natura 2000	19
5.4. Points informations	19
5.5. Parcours de pêche éducatif.....	20
5.6. Facebook	20
5.7. Plaquette d'information du site	21
5.8. Articles de presse	23
5.9. Relation avec les différents acteurs du site	26
5.10. Participation à la vie du réseau Natura 2000	26
6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	26
7. Gestion administrative.....	27
7.1. Organisation des comités de pilotages	27
8. Synthèse.....	28

1. Préambule

1.1. *Le Docob et le site Natura 2000*

L'action de l'Union Européenne en faveur de la préservation de la diversité repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces, dénommé réseau Natura 2000, institué par la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive "Oiseaux" et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (à l'exception des oiseaux), dite directive "Habitats, Faune, Flore".

Dans le cadre de cette dernière Directive, le site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano » FR9400602 a été désigné par l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 et a pour objectifs la conservation et le rétablissement dans un état favorable des habitats naturels, de la faune et de la flore qui ont justifié sa désignation.

Deux années de travail de concertation entre scientifiques, administrations et usagers, propriétaires fonciers et agriculteurs ont permis au comité de pilotage de concevoir et d'adopter le document d'objectifs du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano » en mars 2010. L'animation de ce site est effective depuis avril 2013 jusqu'à décembre 2017.

1.2. *L'animation*

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano » est présidé par Dominique Cecchi, sous-préfet de Corte. L'animation a été confiée à l'association A Rinascita - CPIE Centre Corse pour une durée de trois ans après appel d'offre. Celle-ci a débuté en février 2015 et se poursuivra jusqu'en décembre 2017. La structure animatrice s'est engagée à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme d'animation sur la base du cahier des charges et d'un programme prévisionnel d'activité du site. Pour l'année 2016, 26 jours d'animation étaient prévus ont été réalisés.

En 2016 :

n°action	Intitulé	Mission	Temps (jrs) réalisé
Général			
0	Animation générale	COPIE (Convocation, conduite de réunion, rédaction de comptes-rendus...)	3
		Bilan d'activité annuel sur l'ensemble des fiches action et financier, perspective d'action à minima à N + 1	2
		Veille locale (évaluation d'incidence, aides aux porteurs de projet...)	0,5
		Renseignement de SUDOCO et capitalisation des informations	1,5
		Mise à jour du tableau de bord de suivi des actions et échéancier	
	Actualisation des données scientifique		
1	Extension du site Natura 2000	Accord des communes : plusieurs relance réalisée en 2014 et 2015 Action non prioritaire	0
2	Demande de statut de protection pour <i>Ophrys eleonorae</i>	Suivi des travaux du CBNC	0
3	Gestion des sites à espèces végétales protégées	Suivi de la mise en œuvre de l'action par l'ACMO	0
4	Suivi des espèces végétales protégées	Suivi de la mise en œuvre de l'action par l'ACMO	0
5 et 6	Améliorer la prise en compte des Tortues d'Hermann dans les pratiques agricoles et favoriser son habitat	Rencontre d'agriculteurs avec Claire Lambardan (OEC)	1
7	Conservation des gîtes à chauve-souris	Suivi de l'étude menée par le GCC (conventionnement propriétaires, travaux...) et restauration du gîte de LOPIE	1
8	Etude sur la dispersion du Murin à oreilles échanquées	Accompagnement du GCC dans la recherche de financement pour réaliser l'action	0
		Suivi de la mise en œuvre de l'action (dates de prospection, résultats de l'étude...)	0
9 et 10	Restauration de la fonctionnalité du fleuve et des	Suivi du plan de gestion	5
11	Conserver les habitats à Cistude d'Europe	Voir fiche 18	0
12	Suivi des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens	Non prioritaire	0
13.1	Communication générale	Rédaction d'une lettre d'information (x2)	2
		Animation grand public (x1)	0
		Rédaction d'une plaquette d'information	3,5
		Animation d'une page facebook	0,5
13.2	Réalisation d'un parcours de pêche	Prise de contact avec les acteurs	0,5
		Définition du projet (objectifs, circuit, moyens, forme...)	0
		Recherche de financements	0
		Mise en œuvre du projet	0
13.3	Point information	Action achevée	0
14	Restaurer la franchissabilité du barrage de Cardiccia	Réunion technique avec les acteurs concernés	2,5
		Suivi de la restauration du barrage	0
15	Suivi du petit rhinolophe	Action achevée	0
16	Sensibilisation et information des guides touristique et de sport en pleine nature	Prise de contact avec les guides (envoi d'un courrier)	3
		Organisation d'une demi-journée d'information - sensibilisation	0
17	Animation de la charte Natura 2000	Prise de contact avec les propriétaires	0
		Réunion d'information	0
18	Mise en place d'un APPB	Communiquer sur l'APPB	0
19	Etude de l'impact de l'état des ripisylvies sur les chiroptères	Suivi de l'étude menée par le GCC	0
TOTAL TEMPS ANIMATION			26

Ce bilan est réalisé jusqu'à fin décembre 2016.

1.3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

Ce site Natura 2000 de 770 ha, longe le Tavignanu depuis la confluence avec le Vecchio jusqu'à la mer et traverse 9 communes (Venaco, Noceta, Erbajolo, Focicchia, Altiani, Piedicorte, Giuncaggio, Antisanti et Aléria).

La basse vallée du Tavignanu est riche d'une biodiversité remarquable et fragile : alose feinte (site de reproduction unique en Corse), chauves-souris (murin à oreilles échancrées, petites rhinolophes...), discoglosse sarde, cistude d'Europe, tortue d'Hermann, orchidées remarquables (ophrys d'Eleonore, spiranthe d'été...), sources pétrifiantes, ripisylves, prés salés méditerranéen...Au total, ce site comporte 10 habitats et 13 espèces faunes d'intérêt communautaire, ainsi qu'une dizaine d'espèces flores à forts enjeux patrimoniaux.

De part et d'autre du fleuve, l'agriculture domine et en particulier l'arboriculture et la viticulture. Ces activités peuvent impacter le milieu par l'utilisation de produits phytosanitaires qu'elles entraînent mais également par des pratiques agricoles non favorables à la biodiversité. Le défrichement agricole ou l'utilisation du feu pastoral peut contribuer à dégrader les ripisylves tout comme l'introduction d'espèces végétales exotiques. L'exploitation forestière irraisonnée peut entraîner la disparition des habitats forestiers et la faune et flore associées ainsi qu'éroder les sols. D'autre part, dans cette zone, l'élevage reste exclusivement extensif et celui-ci ne permet pas le maintien des milieux ouverts favorables aux orchidées ou tortues d'Hermann. L'habitat des chauves-souris est dégradé car l'entretien des paillers ne se fait plus. L'activité d'extraction de granulats par pompage dans le Tavignanu ainsi que la restitution après décantation entraîne une turbidité des eaux de surface préjudiciable à la flore et la faune aquatiques.

Une espèce exotique à caractère invasif, la canne de Provence, a remplacé les essences locales des ripisylves à 80 % sur le bas Tavignanu. Celle-ci semble moins favorable à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiée caractéristique des ripisylves naturelles. D'autre part, les zones érodées, sans végétation, sont des espaces propices au développement de la canne de Provence mais aussi d'autres espèces telle que l'ailante. Favoriser l'installation d'une végétation ligneuse stratifiée avec des essences locales sur les berges érodées et restaurer les ripisylves existantes paraît être incontournable pour la

réhabilitation d'habitats favorables à la biodiversité mais aussi pour rétablir la fonctionnalité des ripisylves et retrouver un intérêt paysager tout le long du fleuve.

Avant la construction de la micro-centrale hydroélectrique de Cardiccia, sur la commune de Giuncaggio, l'alose feinte était présente et se reproduisait sur les quarante derniers kilomètres du cours d'eau. Cette espèce, rare en Corse, se reproduit seulement dans le Tavignanu. Ainsi, le barrage constitue aujourd'hui un obstacle infranchissable par l'alose feinte lors de sa migration, elle a alors une aire de reproduction limitée à l'aval du barrage. En effet, la passe à poisson présente sur le barrage n'est pas adaptée à l'alose feinte et n'est également pas fonctionnelle pour la truite. De plus, le barrage entraînerait également une très forte mortalité (80 %) chez les anguilles lors de la dévalaison (passage dans les turbines).

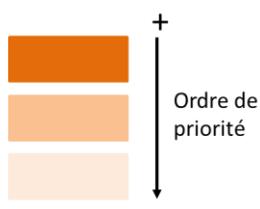
Ainsi la restauration de la continuité écologique du fleuve à ce niveau, par l'aménagement de la micro-centrale ou la restauration de la passe à poisson paraît indispensable pour la conservation de ces deux espèces dans le Tavignanu. D'autre part, la micro-centrale forme également un obstacle à l'écoulement et au transport sédimentaire sur le fleuve. Il peut entraîner des déséquilibres, modifier la dynamique naturelle et l'hydromorphologie du cours d'eau ce qui n'est pas sans conséquences écologiques. Ainsi, la restauration de la continuité sédimentaire du fleuve permettrait d'assurer le bon déroulement du transport naturel des matériaux solides du fleuve, le bon fonctionnement des réservoirs biologiques et de restaurer la dynamique naturelle du fleuve.

ENJEUX	Code	OBJECTIFS
A - Promouvoir la conservation et la restauration de la ripisylve	A.1	Conserver et restaurer la ripisylve
	A.2	Lutter contre les espèces invasives
B - Favoriser la réouverture des milieux	B.1	Promouvoir une bonne gestion des parcelles
C - Favoriser le maintien des bâtiments agricoles paillers	C.1	Conserver et restaurer les gîtes à chauves-souris
D - Assurer le bon état du Tavignano	D.1	Faire respecter les normes en matière de rejets bactériologiques et physicochimiques
	D.2	Maintenir les corridors écologiques
E - Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du <u>Docob</u>	E.1	Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de conventions et contrat MAET
	E.2	Faire connaître les objectifs et les actions du <u>Docob</u> auprès du grand public
	E.3	Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site
	E.4	Sensibiliser le public, mais aussi les touristes, les scolaires et les socioprofessionnels locaux à la gestion durable
F - Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	F.1	Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
	F.2	Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
G - Etendre le site et les protections	G.1	Etendre la superficie du site aux zones justifiées scientifiquement (inventaires)
	G.2	Définir les protections réglementaires adaptées
H - Animation du site <u>Natura 2000</u>	H.1	Animer le site <u>Natura 2000</u>

Le DOCOB cible alors plusieurs actions hiérarchisées qui participeront à la conservation des espèces et des habitats présents sur le site.

En 2016, l'ordre de priorité et les actions sont les suivantes :

Fiches action	
0	Animation du site Natura 2000
1	Extension du site Natura 2000
2	Protection d' <i>Ophrys eleonora</i>
3 et 4	Gestion et suivi des espèces d'orchidées
5 et 6	Améliorer la prise en compte des tortues d'Hermann dans les pratiques agricoles et favoriser son habitat
7 et 7.1	Conserver les gîtes à chauves-souris
8	Suivi du murin à oreilles échancrées
9 et 10	Restauration des ripisylves, des berges et de la fonctionnalité du fleuve
11	Conserver les habitats à cistude d'Europe
12	Suivi des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens
13.1	Communication
13.2	Réalisation d'un parcours de pêche éducatif
13.3	Point information
14	Restaurer la franchissabilité de la micro-centrale de Cardiccia
15	Suivi du petit Rhinolophe
16	Sensibilisation et information guide touristique sport en pleine nature
17	Charte Natura 2000
18	Evaluation et prise en compte des impacts liés aux navigations à moteur
19	Etude de l'intérêt des ripisylves pour les chiroptères



1.4. Mission de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

7

2. Gestion des habitats et des espèces

2.1. Les contractualisations et conventions

Fiche action 3 : Gestion des sites à espèces végétales

Les zones ciblées se situent sur deux parcelles sur la commune d'Antisanti ; ZR34 et ZR38. Sans entretien, le milieu se referme, phénomène néfaste pour les populations d'orchidées. Le CPIE Centre Corse a, dans un premier temps, pris contact avec les propriétaires afin de les informer du projet. Ensuite, une réunion s'est tenue le 17/02/2014 avec le CBNC (Conservatoire Botanique National de Corse), l'ACMO (Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie) et le CPIE Centre Corse pour discuter des modalités de gestion des parcelles. Suite à cette réunion, l'ACMO a pris contact avec les deux propriétaires des parcelles afin de conventionner avec eux dans l'objectif d'intervenir pour assurer la gestion et l'entretien des parcelles : débroussaillage manuel et arrachage de ligneux, pose d'enclos pour éviter le piétinement des bovins si nécessaire. En 2016, l'ACMO a envoyé les conventions aux propriétaires. Un propriétaire d'une parcelle a renvoyé la convention signée. L'autre parcelle appartient à deux frères, l'ACMO est en contact avec l'un d'eux pour établir une convention. Lorsque l'ACMO aura récupéré les deux conventions signées, elle pourra faire les demandes de financement auprès de la DDTM pour réaliser les travaux.

Fiche action 5 et 6 : Favoriser les habitats à tortues d'Hermann et améliorer sa prise en compte dans les pratiques agricoles

L'ouverture des milieux via un débroussaillage adapté (périodes et méthodes) améliore la qualité des habitats à tortue d'Hermann. Cette gestion peut passer par un petit contrat avec un particulier ou un contrat MAEC avec les agriculteurs. La majorité des exploitants ayant contractualisé sur l'ancien PDRC mènent des actions de gestion favorables aux tortues d'Hermann.

Le nouveau PDRC a été validé fin 2015 mais aucun exploitant dans le périmètre du site Natura 2000 n'a fait de demande de MAEC pour 2016. Un seul exploitant sur le site a une MAEC en cours de contractualisation qui se termine fin 2016.

Claire Lambardan, agent pastoral de l'Office de l'Environnement, et l'animatrice Natura 2000 travaille ensemble pour faire connaître la mesure favorable aux tortues d'Hermann et autres MAEC en faveur de la conservation des espèces et des habitats. Une pré-sélection des exploitants potentiellement intéressés par les MAEC a été réalisée en croisant le type d'exploitation, la surface, la localisation des parcelles et les milieux naturels présents sous SIG. Une campagne d'information sera réalisée auprès d'exploitants sur le site Natura 2000 par la structure animatrice et l'agent pastoraliste de l'OEC en 2017.

Fiche action 7 : Conservation des gîtes à Chauves-souris, gîte de Lopie

Cette maisonnette abandonnée se dégrade et n'est bientôt plus favorable à l'accueil du petit rhinolophe, notamment à cause de fuites d'eau provenant du toit. Dès fin 2012, date de signature de la convention avec la propriétaire (pour 10 ans), le CEN Corse s'était d'abord renseigné pour des devis et financements en faveur d'une rénovation totale de la toiture en lauze. Puis en 2014, n'ayant pas pu obtenir ces financements (engagement avec la propriétaire trop court et travaux trop coûteux), le CEN Corse après concertation avec le GCC, le CPIE A Rinascita et la DDTM2B, a changé ses demandes de devis en faveur de travaux a minima pour le maintien de la maison (hors d'eau) selon un cahier des charges précis défini par l'ABF, le CEN Corse disposant alors d'une subvention de la DDTM 2B à hauteur de 8000 € (soit la possibilité d'entreprendre des travaux pour 10 000 €). Malgré les

nombreuses sollicitations des entrepreneurs, aucun devis correspondant au cahier des charges défini n'a pu être obtenu, aucune restauration n'a donc encore été engagée.

Une réunion s'est tenue sur site en décembre 2016 avec l'Architecte des Bâtiments de France. Afin de pérenniser ce gîte, M Turquet de Beauregard a conseillé vivement une restauration complète du bâtiment, avec restauration de la charpente et de la toiture, ce qui élève les travaux à il faut envisager une restauration plus complète du bâtiment ce qui élève les travaux à 35 000 € environ. Car, sur plusieurs années, la succession de petits travaux pourraient revenir plus chers que la restauration complète. Il a conseillé également de prendre un maître d'œuvre pour le suivi des travaux (architectes par exemple). A la suite de cette réunion il a rédigé une lettre d'appui précisant l'urgence des travaux pour assurer le maintien de la population et le besoin de financements supplémentaires pour réaliser des travaux pérennes.

Le CEN ne souhaite pas conserver la maîtrise d'ouvrage sur cette action. Une réunion sera alors organisée avec le propriétaire de la maisonnette pour le tenir informé des avancé du projet et le solliciter sur la maîtrise d'ouvrage.

Fiche action 7.1 : Conservation des gîtes à Chauves-souris

Une autre action visant la restauration de gîtes à chauves-souris a été mise en œuvre en 2015 par le GCC financée à 80 % par la DDTM et se prolonge en 2016. Il s'agit de conventionner avec les propriétaires de gîtes ayant un intérêt particulier pour les chauves-souris afin de réaliser quelques petites restaurations. Le GCC a ciblé 7 gîtes prioritaires soit 14 propriétaires pour commencer. Ils ont envoyés des courriers aux propriétaires puis relancé par téléphone. A ce jour, le GCC n'a reçu aucune convention signée mais a obtenu des accords oraux de la part de certains propriétaires.

Fiche action 9 et 10 : Lutte contre les espèces invasives et conserver la ripisylve

Deux actions avaient été inscrites dans le document d'objectif visant les espèces invasives des ripisylves. Suite au travail d'animation réalisé en 2015, le COPIL a décidé d'orienter ces actions vers une action globale de restauration de la fonctionnalité du fleuve via la mise en

place d'un plan de gestion. La communauté de communes de l'Oriente a pris la maîtrise d'ouvrage de l'action. Plusieurs réunions techniques se sont tenues afin de définir un cahier des charges et de dégager le plan de financement (Agence de l'Eau 50 %, DDTM 20 %, ComCom 20 %, CTC (OEC) 10 %). Cette étude permettra de connaître, dans un premier temps, les dysfonctionnements hydromorphologiques du fleuve qui entraînent la dégradation d'habitats importants pour la conservation d'espèces d'intérêt communautaire ciblées dans le DOCOB. Dans un second temps, l'étude établira un plan de gestion visant à la restauration de la fonctionnalité naturelle du fleuve et la restauration des habitats. Une deuxième tranche de l'étude consistera à réaliser les travaux sur deux sites pilotes afin d'appliquer directement les préconisations du plan de gestion et d'obtenir des résultats concrets. Deux bureaux d'études ont été sélectionnés pour la réalisation de l'étude (Biotope et Cereg). Loïc Ardiet de Biotope a présenté la démarche lors du COPIL du 22 juin 2016. Le plan de gestion devrait être finalisé en février-mars 2017. Un premier COPIL a été organisé le 24 janvier 2017 pour présenter et valider la phase de diagnostic. Lors de ce COPIL la ComCom de l'Oriente n'était pas présente.

Via un marché complémentaire au marché d'animation, le CPIE Centre Corse est en charge de candidater à un programme LIFE européen afin de réaliser les actions prévues dans le plan d'actions et d'intégrer d'autres actions de conservation sur le site. Deux rapports intermédiaires présentant le projet et les actions ont été rédigés, le projet est en cours d'estimation financière. Les prochaines réunions porteront sur le plan de financement de ce programme LIFE.

2.2. *Les autres actions*

Fiche action 1 : Extension du site Natura 2000 pour la prise en compte des orchidées

Les données relatives à l'extension du site Natura 2000 pour la prise en compte de prairies à orchidées et des gîtes à chauves-souris ont été récupérées auprès de l'ACMO et du GCC (Groupe Chiroptère Corse). En 2014, le CPIE Centre Corse a élaboré des dossiers à destination des communes concernées comprenant l'ensemble des informations relatives à l'extension du site Natura 2000 (cartographies des espèces concernées, cadastre, argumentaire...) dans l'objectif d'obtenir leur avis écrit. Quatre relances ont été faites entre

fin 2014 et fin 2015. Seulement deux communes ont répondu, Noceta positivement et Giuncaggiu négativement. Parallèlement, le GCC devait envoyer au CPIE Centre Corse un document scientifique argumentant l'intérêt de l'extension du site. De même, le CPIE Centre Corse a rédigé un document scientifique argumentant l'extension pour les orchidées, ce document a été envoyé à l'ACMO pour correction et validation. La DREAL a relancé fin 2016 la révision des limites de sites Natura 2000. Un dossier complet lui sera envoyé en 2017.

Fiche action 2 : Statut de protection d'*Ophrys eleonorae*

La modification du statut d'*Ophrys eleonorae* s'intègre dans une démarche globale de révision par le Conservatoire Botanique National de Corse des listes rouges et de la révision des listes d'espèces protégées nationales et régionales. La liste rouge régionale a été validée en juillet 2015 et *Ophrys eleonorae* est maintenant inscrite à la liste rouge régionale en espèce « en danger critique d'extinction ». Cette inscription légitimera les actions de gestion en faveur de l'espèce.

Fiche action 11 : Conserver les habitats à cistudes d'Europe

Le maintien de la cistude d'Europe sur le site dépend notamment du maintien en eau des canaux de l'embouchure à l'étang Del Sale. Le CPIE Centre Corse a contacté le conseil général en 2014, structure animatrice du site Natura 2000 de l'étang Del Sale, sans réponse de leur part. Cette action n'étant pas prioritaire, aucune relance n'a été réalisée auprès du conseil général à ce jour. Cependant, la conservation des populations de Cistude d'Europe est prise en compte dans une autre action « prise en compte des impacts liés aux navigations à moteur ».

Fiche action 14 : Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cardiccia

Cette action prioritaire vise à restaurer la continuité écologique du fleuve notamment favorable à l'une des espèces qui a justifié la désignation du site : l'alose feinte. La société Hydrowatt a signé un bail avec la commune de Giuncaggiu afin de gérer la micro-centrale à

partir de juin 2016. Le Tavignanu est en liste 2 et dans le cadre du renouvellement de la demande d'autorisation d'exploitation, la société Hydrowatt doit mettre aux normes la micro-centrale vis-à-vis de la continuité écologique. Une étude préalable sera lancée dès 2016 par la DDTM pour connaître l'intérêt de réaliser des travaux pour l'alose feinte sur cette micro-centrale ainsi que les possibilités d'aménagement. Les autres études de projets et travaux seront à la charge de la société Hydrowatt avec des aides de l'Agence de l'eau (50% max pour les études et 40 % max pour les travaux). Plusieurs réunions techniques ont été organisées et un bureau d'étude a été sélectionné (Hydro-M). Une première réunion de lancement de l'étude s'est tenue en décembre 2016.

Fiche action 18 : Protection règlementaire du site

Afin de protéger le site Natura 2000 et les espèces présentes des dégradations et dérangements liés aux navigations à moteurs. Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a été monté. Un dossier rédigé par le CPIE Centre Corse a été transmis à la DDTM avec un diagnostic du site, un argumentaire et un projet d'arrêté. Celui-ci est en cours de relecture par la DDTM.

2.3. Synthèse

Le tableau suivant présente la synthèse des actions menées pour la gestion des habitats et des espèces jusqu'à décembre 2016 :

Fiche	Contrat/Convention/Action	Bénéficiaire/Acteurs concernés	Montant	Date de signature	Action prévue	Habitats/espèces concernées	Surface ou nombre	Temps d'animation en 2016 (hrs)	Avancement
3	Gestion des parcelles à orchidées	ACMO/Propriétaires	5 800 €	Deuxième semestre 2015	Débroussaillage, arrache de ligneux, pose d'exclos	Orchidées, tortue d'Hermann	28 607 m ²	0	L'ACMO a reçu une convention signée de la part d'un propriétaire d'une parcelle. Elle attend le retour des deux propriétaires de l'autre parcelle. Elle réalisera la demande de subvention auprès de la DDTM ensuite.
5 et 6	Gestion des parcelles à tortue d'Hermann	Exploitants/OEC/ODARC	-	Prévu 2017	Signature MAEC, débroussaillage	Tortue d'Hermann	?	2	PDR validé en 2015. Aucune MAEC signée en 2016 sur le site Natura 2000. Rencontre d'exploitants sur le site avec l'agent pastoraliste de l'OEC prévue 2017.
7	Restauration des gîtes à chauves-souris	CEN Corse/propriétaire/ABF	10 000 €	Été 2012	Restauration gîte, changement de quelques tuiles et deux poutres	Gîte à chauves-souris/petit Rhinolophe	1	0	Le propriétaire doit être contacté pour solliciter une nouvelle maîtrise d'ouvrage. Les travaux sont estimés à 35 000 €.
7.1	Restauration des gîtes à chauves-souris	GCC/Propriétaires	4 390 €	Deuxième semestre 2015	Restauration gîte	Gîte à chauves-souris/petit Rhinolophe	24 gîtes	0,5	Le GCC a contacté 14 propriétaires concernant 7 gîtes prioritaires. Ils n'ont obtenu aucun retour de convention signée mais seulement des accords oraux.
9 et 10	Restauration de la fonctionnalité du fleuve	Communauté de communes/Agence de l'eau/OEC/DDTM/Ruverains	80 750 €	Etude lancée en juin 2016	Mise en place d'un plan de gestion	Ripisylves, milieux aquatiques, berges	40 Km de cours d'eau	4	Biotope et Cerec sélectionné pour la réalisation de l'étude. Lancement de l'étude lors du COPIL le 2 juin 2016. Premier COPIL en janvier 2017. Résultats prévus pour février 2017.
1	Extension du site Natura 2000	ACMO/GCC/Communes	-	Aucun	Extension du site Natura 2000	Orchidées et chauves-souris	416 Ha	0	Seulement deux communes ont répondues : Noceta positivement et Giuncaggu négativement. La DREAL relance l'action pour 2017.
2	Statut de protection d' <i>Ophrys eleonorae</i>	CBNC	-	-	Protection régionale pour <i>Ophrys eleonorae</i>	<i>Ophrys eleonorae</i>	-	0	Liste rouge régionale validé en juillet 2015. <i>Ophrys eleonorae</i> inscrite en espèce "critique d'extinction" pour la Corse.
11	Conservation des habitats à cistude d'Europe	CG	-	-	Mise en place d'un APPB	Cistude d'Europe	-	0	Un projet d'APPB a été soumis à la DDTM fin 2015.
14	Restauration de la continuité écologique du Tavignanu	Hydrovatu/DDTM/Agence de l'eau	25 000 €	Etude préalable prévue pour été 2016	Nouveau gestionnaire de la micro-centrale Hydrovatu + Tavignanu en liste 2 -> mise aux normes	Alose feinte, anguille d'Europe, truites	1 micro-centrale	0	Etude préalable lancée par la DDTM pour connaître l'intérêt d'aménager la micro-centrale pour l'aloise feinte et les aménagements possibles. Hydrovatu réalisera les études adéquates et les travaux en fonction des résultats. Premier COPIL en décembre 2016.
18	Protection réglementaire du site	Communes	-	-	Mise en place d'un APPB	Cistude d'Europe, amphibiens, alose feinte	40 Km de cours d'eau	0	Projet rédigé et soumis à la DDTM.

2.4. Animation des MAET

En 2016, 1 seul exploitant sur le site Natura 2000 a contractualisé une MAEC qui est en cours jusque fin 2016 et celui-ci ne souhaite pas renouveler son contrat.

Le nouveau PDRC a été validé en 2015 mais aucun exploitant sur le site N2000 n'a contractualisé de MAEC en 2016. La nouvelle programmation dispose d'une mesure concernant les tortues d'Hermann dans les prairies de fauches. Le CPIE Centre Corse et l'agent pastoraliste rencontreront des exploitants en 2017 pour faire connaître cette nouvelle mesure.

3. Évaluation des incidences des projets

3.1. Les projets

Un projet de Centre d'Enfouissement des déchets ultimes a été déposé en début d'année 2016. Celui-ci se situe, en partie, sur le site Natura 2000 au niveau du hameau de Casaperta. Une étude d'impact et une évaluation d'incidence ont été réalisées dans ce cadre. Ce projet a soulevé de vives contestations de la part des riverains et un collectif contre le projet s'est formé : Tavignanu Vivu. Une enquête publique s'est déroulée jusqu'en avril 2016 et l'enquêtrice a fait remonter la conclusion de l'enquête allant contre le projet de CET. Un arrêté préfectoral a refusé fin 2016 le projet.

3.2. Mission de l'animateur

L'animatrice s'est tenue informée du déroulement des études d'impacts, évaluation d'incidence et études complémentaires. Elle a communiqué l'ensemble des informations concernant les enjeux sur le site, a rappelé le rôle non réglementaire (exceptées les évaluations d'incidence) d'un site Natura 2000 et a suivi les actions du collectif.

L'animatrice veille à la réalisation de projet sur le site Natura 2000 et à la réalisation d'évaluation d'incidence si besoin. Elle communique également auprès des usagers sur la liste locale 2.

4. Suivis scientifiques et techniques

Fiche 4 : Suivi des espèces végétales

L'ACMO suit les espèces d'orchidées par comptage sur les parcelles concernées. Il semble qu'*Ophrys Eleonora* est moins présente sur les parcelles mais s'est installée en bord de route. Ceci montre bien que la fermeture du milieu ne lui est pas favorable. Une demande de non traitement des bords de route dans cette zone a été formulée auprès du service des routes début 2016. A partir du 1^{er} janvier 2017 les collectivités de pourront plus utiliser de produits phytosanitaires sur les voiries.

Fiche 12 : Suivi des sources, amphibiens et reptiles

Le CEN a réalisé, pour la rédaction du DOCOB, un premier inventaire des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens en 2008. Une action avait alors été inscrite pour suivre cet habitat et ces espèces. Il n'a pas été nécessaire de réaliser de suivi en 2016. Si les années suivantes un suivi est nécessaire, le CEN pourrait le prendre en charge et faire une demande de subvention.

Fiche 8 : Amélioration des connaissances du murin à oreilles échancrées

La colonie initiale de murins à oreilles échancrées a déserté le gîte à cause de l'apparition de fourmis prédatrice des jeunes chauves-souris et s'est scindé en deux. Suite à des contrôles sur plusieurs gîtes susceptibles d'avoir accueilli la colonie initiale, il s'avère qu'au moins deux nouveaux gîtes sont occupés : le pont de Pancone et le moulin de lutriani. L'ancienne station de pompage de Casabianda semble également avoir accueilli une partie de la population. Le GCC a proposé de mener une prospection du murin à oreille échancrées sur le site. Cependant, cette action n'est pas prioritaire pour 2016.

Fiche 15 : Suivi du petit rhinolophe

Le GCC a mené en 2014 un suivi des gîtes à petits rhinolophes. Six ans après un nouveau bilan s'imposait. Trois jours de prospections ont été nécessaires pour retrouver les différents gîtes ayant accueilli au moins un petit Rhinolophe. En 2014, 474 petits Rhinolophes ont été recensés ce qui montre que la population arrête de décliner et amorce une lente augmentation des effectifs. La restauration des gîtes majeurs reste impérative pour confirmer cette tendance. Aucun suivi n'est nécessaire en 2016.

Fiche 19 : Etude de l'intérêt des ripisylves pour les chiroptères

Le GCC a mené en 2015/2016 une étude (financée à 80 % par la DDTM) sur l'intérêt des ripisylves pour les chiroptères en tant que bio-indicateur. L'objectif est également d'évaluer l'impact des espèces végétales à caractère envahissant sur l'activité des populations. Pour cela, l'étude a prévu d'une part, l'utilisation de détecteurs ultrasons à enregistrement automatique, installés sur des secteurs définis pour répondre aux objectifs, et d'autre part l'emploi de détecteurs à écoute instantanée permettant de réaliser des transects nocturnes.

Les résultats de cette étude montrent que globalement l'activité des chiroptères est 2 fois plus importante dans les zones où les ripisylves sont en bon état (formées d'arbres locaux, frênes, saules, peupliers...) que dans les zones de ripisylves dégradées (avec présence de canne de provence). Les populations chassant sur les ripisylves en bon état sont plus spécialisées (*Myotis* sp.) que celles présentes à l'embouchure (voir rapport d'étude).

5. Information, communication, sensibilisation

5.1. Sensibilisation et information des guides touristiques

Le CPIE Centre Corse a mené une campagne de communication auprès de 9 entreprises proposant des activités aquatiques dans le Tavignanu. Un dossier a été envoyé à chacune au début du printemps 2016 avec une note expliquant la présence de l'aloise feinte dans le Tavignanu, la localisation des frayères, l'intérêt de les conserver et les bonnes pratiques à mettre en place. Cette note était également accompagnée de plusieurs plaquettes présentant le site N2000 (à diffuser) et la charte Natura 2000 (avec un encouragement pour la signer).

Suite à ce courrier, les entreprises ont été recontactées par téléphone. Certaines étant intéressée par le sujet ont demandé d'autres documents. Une relance de a été faite en fin de saison touristique, à l'automne mais aucune entreprise n'a signé de charte.

5.2. Lettre d'information Natura 2000

Deux lettres d'information du site Natura 2000 en format A4 recto-verso étaient prévues pour 2016. La première a été réalisée et diffusée en avril 2016. La seconde a été diffusée en novembre 2016. Ces lettres rappellent le contexte et les objectifs du site Natura 2000. Elles évoquent les avancées des actions et mettent l'accent sur quelques actions phares. Ces lettres apportent également aux lecteurs des informations pratiques pour mieux connaître les démarches pour participer à la gestion du site (MAEC, Contrat Natura 2000) et rappellent ce qu'est une évaluation d'incidence et dans quels cadres elles sont réalisées. Elles sont envoyées par publipostage dans toutes les boîtes aux lettres des communes du site Natura 2000. Le financement de cet envoi est pris en charge à 80 % par la DDTM.

Lettre d'avril 2016 :

Je m'engage pour le Tavignanu...

Une charte Natura 2000 a été annexée au document d'objectifs du site. Elle décrit des engagements et des recommandations, par types de milieux et par types d'activités, visant à la préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore du site.

Ces engagements n'entraînent pas de surcoûts pour les signataires. Elle donne droit à certaines aides publiques et certaines exonérations fiscales. Tout titulaire de droit foncier et usager du site peut adhérer à la charte pour 5 ans renouvelable.

La Charte Natura 2000 est consultable et téléchargeable sur le site du CPIE Centre Corse :

<http://cpie-centrecorse.fr/activites/environnement/accompagnement-des-territoires-2/site-natura-2000-basse-vallee-du-tavignanu/>

Coupon ci-dessous à renvoyer à :

CPIE Corte Centre Corse – A Rinascita
7 rue du colonel Feracci 20250 CORTE
contact@cpie-centrecorse.fr



Je souhaite m'engager pour la préservation du Tavignanu :

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Mail.....

J'ai pris connaissance de la Charte Natura 2000 et souhaite la signer.

Je souhaite avoir plus de renseignement sur la Charte Natura 2000 et rencontrer l'animatrice du site.



Editorial

En ce début d'année 2016, le site Natura 2000 de la basse vallée du Tavignanu est au cœur de nombreux projets et débats.

Un projet de Centre d'Enfouissement Technique, vivement contesté, a été proposé sur la commune de Giuncaggiu, à Casaperta, au bord du fleuve. En cas de problème technique, celui-ci pourrait impacter de manière irréversible la faune et la flore du Tavignanu. Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique jusqu'au 20 avril 2016.

ressource en eau, a pris la maîtrise d'ouvrage sur un projet de restauration de la fonctionnalité du fleuve. Une étude a été lancée début avril. Celle-ci réalisée sur 8 à 12 mois sera menée en concertation avec la population et aboutira à un plan de gestion composé d'actions concrètes de restauration du fleuve. Ce plan de gestion conduira la communauté de communes de l'Oriente à déposer une candidature à un programme LIFE européen en 2017.

En parallèle, la communauté de communes de l'Oriente, dans sa volonté de valoriser les milieux aquatiques et de préserver la



La cellule d'animation du site Natura 2000 du Tavignanu

ACTUALITE: Les chauves-souris et les ripisylves

Quel est le rôle des ripisylves pour les chauves-souris du Tavignanu ?

La ripisylve est un milieu très important pour les chauves-souris. D'une part, faisant le lien entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, la ripisylve accueille de nombreux insectes qui constituent l'alimentation principale des chauves-souris. D'autre part, certaines chauves-souris privilégient les linéaires boisés pour se déplacer.

Ripisylve : arbres et végétation qui bordent le fleuve.



En 2015, une étude financée par la DDTM a été menée par le Groupe Chiroptère Corse sur l'activité des chauves-souris en fonction de l'état de la ripisylve du Tavignanu. Celle-ci a démontré qu'une ripisylve composée d'essences arborées locales (aulnes, frênes, saules, peupliers

est de manière générale plus favorable aux chauves-souris et notamment au murin à oreilles échancrée, espèce phare du Tavignanu, que les ripisylves composées essentiellement de canne de Provence (vers l'embouchure).

ZOOM : Le Centre Régional de la Propriété Forestière

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) apporte gratuitement aux propriétaires forestiers des conseils individuels personnalisés pour mieux gérer leur patrimoine forestier sur des thèmes variés : réglementation forestière des coupes de bois, aides forestières, document de gestion durable, biodiversité,...



Le CRPF de Corse organise également des réunions d'information et de vulgarisation et des cycles de formation pour aider les propriétaires à adopter des méthodes de sylviculture conduisant à une gestion durable des forêts.

Pour plus d'information contacter le CRPF de Corse :
corse@crpf.fr / 04.95.23.84.24
105 cours napoléon, 20000 Ajaccio
<http://www.foretrivefrancaise.com/le-crpf-de-corse-606430.html>



A LA DECOUVERTE D'UNE ESPECE...

... le discoglosse sarde

Où vit-il ?

Le discoglosse sarde, à peau granuleuse et sombre, vit entre 300 et 2000 m d'altitude en alternance entre les milieux aquatiques et terrestres mais n'est jamais trop éloigné de l'eau. Il naît dans l'eau, puis passe une grande partie de sa vie sur terre et retourne dans l'eau pour se reproduire.



Il se rencontre en Sardaigne, en Corse, aux îles d'Hyères... Sur le site Natura 2000, le discoglosse sarde est majoritairement présent en amont et aux niveaux des affluents du Tavignanu. La femelle pond ses œufs sur le fond du cours d'eau. Sur terre, il se cache sous des pierres, des feuilles ou des troncs.

Que mange-t-il ?

Les têtards sont tout d'abord végétariens et mangent principalement des algues aquatiques. Adultes, ils sont carnivores et se nourrissent essentiellement de petits insectes aquatiques, fourmis, mouches, sauterelles, araignées et autres insectes terrestres.

Quelles sont les menaces ?

Le discoglosse sarde comme de nombreux amphibiens sont vulnérables face aux modifications des cours d'eau, à l'altération de la qualité de l'eau et l'introduction de prédateurs non présents naturellement.

Sont-ils protégés ?

Ce crapaud est protégé au niveau national et européen, la destruction ou l'enlèvement des œufs ainsi que la destruction, la capture et le transport des discoglosses sont strictement interdits. La destruction ou modification de leurs aires de repos ou de reproduction l'est également.



Lettre de novembre 2016

Je m'engage pour le Tavignanu...

Dans l'objectif de recueillir les besoins, attentes et questionnements des riverains afin d'élaborer tant que possible un plan de gestion consensuel, le bureau d'étude en charge du plan de gestion est à votre écoute :

Biotope
06 77 34 75 81

Une charte Natura 2000 a été annexée au document d'objectifs du site. Elle décrit des engagements et des recommandations, par types de milieux et par types d'activités, visant à la préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore du site.

La Charte Natura 2000 est consultable et téléchargeable sur le site du CPIE Centre Corse :

<http://cpie-centrecorse.fr/activites/environnement/accompagnement-des-territoires-2/site-natura-2000-basse-vallee-du-tavignanu/>

Coupon ci-dessous à renvoyer à :

CPIE Corte Centre Corse – A Rinascita
7 rue du colonel Feracci 20250 CORTE
contact@cpie-centrecorse.fr



Je souhaite m'engager pour la préservation du Tavignanu :

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Mail.....

J'ai pris connaissance de la Charte Natura 2000 et souhaite la signer.

Je souhaite avoir plus de renseignements sur la Charte Natura 2000 et rencontrer l'animatrice du site.



Editorial

Le comité de pilotage du site s'est réuni le 22 juin 2016 à Aléria. L'ensemble des actions prioritaires en cours ou à venir ont été abordées.

Sur l'année 2016, plusieurs actions d'envergures ont été engagées pour le site Natura 2000 de la basse vallée du Tavignanu et notamment la candidature à un programme LIFE pour 2017, l'étude préalable pour la restauration de la continuité piscicole au niveau de la micro-centrale de Cardiccia

et l'élaboration d'un plan de gestion pour la restauration et la valorisation du bas Tavignanu. Le bureau d'étude en charge du plan de gestion a détaillé sa feuille de route et sa méthodologie au comité de pilotage.

Les premiers relevés ont débuté en juin dernier et aujourd'hui quelques résultats sont déjà sur le papier. Ces informations seront discutées et validées en comité technique courant novembre.



La cellule d'animation du site Natura 2000 du Tavignanu

ACTUALITE : La plan de gestion du Tavignanu

Pourquoi un plan de gestion du bas Tavignanu ?

La basse vallée du Tavignanu présente des intérêts floristiques et faunistiques qui lui a valu d'être inscrite en site Natura 2000. Toute fois, le fleuve montre des dysfonctionnements hydro-morphologiques qui ne sont pas sans conséquences sur les milieux naturels et les espèces : dégradation des ripisylves, érosion des berges, inondations, discontinuité écologique... Ce plan de gestion vise à établir un état des lieux et un diagnostic du fonctionnement du fleuve, à définir les enjeux et proposer un plan d'action de restauration et de valorisation du fleuve.

Quels sont les objectifs du plan de gestion ?

La vocation de l'étude est de programmer des actions dans un souci de :

- assurer le libre écoulement des eaux,
- maintenir des zones inondables et de divagation naturelle des lits de rivières,
- restaurer les potentiels des milieux aquatiques et d'assurer leur pérennité,
- assurer et pérenniser la stabilité des berges,
- valoriser la flore locale,
- préserver la vie aquatique sur les secteurs présentant un enjeu.

Ce plan de gestion est réalisé sur une initiative de la Communauté de communes de l'Oriente avec le soutien financier de la DDTM, l'Agence de l'eau et l'Office de l'Environnement de la Corse

Quels sont les étapes de la démarche ?

La première étape de l'étude consiste en la réalisation du diagnostic ; l'ensemble des caractéristiques écologiques et physiques du fleuve sont recensés. Avec ces informations, les enjeux et les objectifs de gestion sont définis et validés par le comité de pilotage. Un plan d'action est alors proposé. La candidature à un programme LIFE européen permettra notamment de financer les travaux préconisés dans le plan d'action.



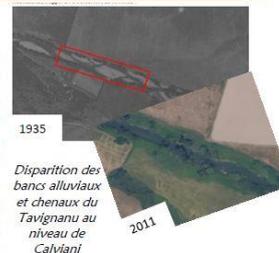
ZOOM : La dynamique du fleuve

Le saviez-vous ?

La **morphologie du Tavignanu** se caractérise par son profil en long et en large, la pente de ses berges, sa profondeur, la nature de ses fonds. Elle résulte d'un **équilibre** entre sa puissance et sa charge solide qui se traduit par des processus d'érosion des berges et du fond et une modification de la pente du Tavignanu. Si la charge solide qui arrive de l'amont est en adéquation avec la puissance de l'eau, le cours d'eau atteint son profil d'équilibre : le Tavignanu tend vers une pente qui assure le transport vers l'aval des matériaux solides provenant de l'amont.

L'évolution du Tavignanu

A l'origine, le Tavignanu présentait un style en tresse avec des bancs alluviaux fréquents, des chenaux nombreux et mobiles. Aujourd'hui on observe sur la section aval du Tavignanu, une rupture de cet équilibre liée aux activités humaines. Les extractions de matériaux ont réduit drastiquement les apports solides vers l'aval et dans un contexte de moindre apports naturels provenant des versants montagneux. Le Tavignanu ne peut alors retrouver son équilibre qu'en modifiant sa pente, ce qui se concrétise par une incision c'est à dire un surcreusement du lit et de ses berges. Cela se traduit par une progression de l'enfoncement du lit, une érosion accrue des berges et consécutivement un élargissement du lit mineur.



Disparition des bancs alluviaux et chenaux du Tavignanu au niveau de Calviani

Les berges ont reculé par endroit de plus de 15m depuis les années 30. En induisant un abaissement de la nappe d'accompagnement du cours d'eau, l'incision entraîne la disparition des zones riches en biodiversité. Le déficit d'apport sédimentaire modifie la granulométrie du fond du lit provoquant une altération de la qualité du milieu aquatique.

5.3. Charte Natura 2000

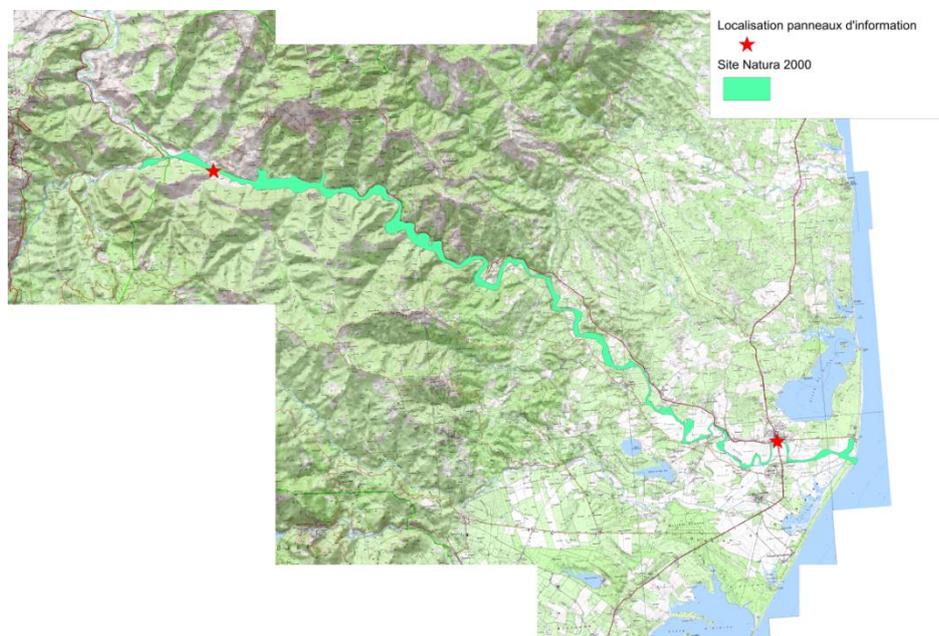
L'animatrice a rédigée une charte Natura 2000. Celle-ci a été validée et annexée au DOCOB. Elle vise à impliquer d'avantage les propriétaires dans la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaires mais aussi à renforcer les liens entre la structure animatrice et les propriétaires. Il n'y a aucun signataire à ce jour.

5.4. Points informations

Des panneaux de format 1m x 0,80m recto-verso ont été réalisés et installés au premier trimestre 2015. Ces panneaux sont positionnés à deux endroits clés le long du Tavignanu. Ils présentent le dispositif Natura 2000 ainsi que les espèces et habitats patrimoniaux que l'on peut rencontrer sur le site. Ces panneaux ont pour objectifs d'informer les usagers de la présence d'un site Natura 2000, des conséquences que cela entraîne, du contexte, des enjeux et de la richesse du site. Ils permettent également de sensibiliser les usagers et de les inciter à respecter et à conserver le site. A Aléria, le panneau installé à la base nautique sert également de support pédagogique pour les scolaires et d'information pour les touristes

kayakistes. Les textes et illustrations ont été fournis par le CPIE Centre Corse, un prestataire a travaillé sur la mise en page et la fabrication des panneaux.

Localisation des panneaux d'information :



5.5. *Parcours de pêche éducatif*

Un projet de parcours de pêche éducatif est inscrit dans les fiches action du DOCOB. Cependant, cette action n'était pas prioritaire jusqu'en 2016. Une réflexion sera menée sur cette action en 2017.

5.6. *Facebook*

Une page Facebook « Natura 2000 Basse vallée du Tavignanu » est mise à jour de manière hebdomadaire. L'ensemble des informations concernant le site Natura 2000 de près ou de loin y sont présentés. La page est suivie par 250 personnes et les articles sont souvent partagés.

5.7. Plaquette d'information du site

Une plaquette d'information du site a été réalisée en 2016. Celle-ci présente, en trois volets, le site, les enjeux et les bonnes pratiques à mettre en place pour préserver les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Cette plaquette a été éditée en 2000 exemplaire et financée à 80% par la DDTM et 20% par le CPIE Centre Corse. Celle-ci a été distribuée dans toutes les communes du site, les campings et autres structures d'accueil.

La démarche Natura 2000

En application des Directives Européennes « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992), l'Europe s'est lancée dans la réalisation du réseau Natura 2000 dont les objectifs sont la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel tout en conciliant des préoccupations économiques, sociales et culturelles.

La France a choisie de privilégier la concertation et la contractualisation pour la gestion de ses sites. Les acteurs volontaires peuvent s'engager à mener des actions en faveur de la conservation de la biodiversité.

La Corse compte 89 sites Natura 2000 ce qui représente 15,30 % du territoire insulaire.

Une structure animatrice est désignée et s'engage à assurer la mise en œuvre des actions inscrites dans un document d'objectifs en concertation avec l'ensemble des acteurs du site.

Le site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignanu » compte 770 hectares longeant le Tavignanu depuis la confluence avec le Vecchio jusqu'à la mer.

Il traverse 9 communes : Venacu, Nuceta, Erbaghjolu, Fucichja, Altiani, Piedicorti-di-Caghju, Ghjuncaghju, Antisanti et Aleria.

Graphisme et impression : Eleven Design - 04 95 35 43 39
Illustrations : G. Dominici

Les outils du site Natura 2000

Les évaluations d'incidences
Unique aspect réglementaire de la politique Natura 2000 française, l'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du site Natura 2000 sur lequel elle s'exerce.
Si vous avez un projet en site Natura 2000, contactez la structure animatrice pour savoir si vous êtes soumis à évaluation d'incidence.

La charte Natura 2000
Elle vise à sensibiliser et impliquer les propriétaires dans la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Elle liste des engagements et des recommandations par types de milieux et par types d'activités.
Signez la charte pour témoigner de votre implication pour le Tavignanu !

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
Ces mesures sont destinées aux agriculteurs. Le signataire s'engage à respecter un cahier des charges qui vise à la préservation des espèces et milieux naturels. L'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse est en charge de l'instruction des dossiers. D'autres mesures du Programme de Développement Rural de Corse peuvent être appliquées en site Natura 2000, si vous avez un projet, contactez la structure animatrice.

Contacts et liens utiles
Structure animatrice :
CPIE Corte Centre Corse - A Rinascita
7 rue du colonel Feracci 20250 CORTE
Tél : 09 64 40 84 65 - eMail : contact@cpie-centrecorse.fr

Document d'objectifs et charte Natura 2000 disponibles sur
www.cpie-centrecorse.fr

Evaluation d'incidence : www.haute-corse.gouv.fr
ODARC : odarc@odarc.fr / 04 95 30 95 30

Le site
Natura 2000
de la basse vallée du
TAVIGNANU

Suivez le fil du Tavignanu,
à la rencontre d'une faune
et d'une flore
d'exception...

16-202407 - Centre Corse / www.cpie-centrecorse.fr

Per salvà a natura : scoprite u sapè fà di u Tavignanincu Au cœur de la basse vallée du Tavignanu on y trouve et on protège...



Les sources pétrifiantes

Ces sources d'eau calcaire à formation de tuf abritent une flore très spécifique et sont très sensibles à la qualité de l'eau.

- ▶ Limiter les rejets polluants et organiques.
- ▶ Maintenir la végétation et la faune associées aux sources.
- ▶ Éviter les modifications importantes du sol à proximité.

L'alose feinte

Tous les ans, l'alose feinte remonte le Tavignanu pour se reproduire. Elle fraie dans le sable grossier des berges en aval du barrage de Cardiccia jusqu'à la confluence du Corsigliese.

- ▶ Ne pas entraver la migration de l'alose.
- ▶ Éviter de piétiner dans le fleuve en période de reproduction de l'espèce (du 15 avril au 15 juillet).



Les ripisylves

Les arbres sur les berges du fleuve ont un rôle fondamental dans la vie des rivières (épuration des pollutions, limitation de l'érosion, prévention des inondations, abris pour la faune...).

- ▶ Maintenir un linéaire continu d'arbres, d'essences et de strates diverses.
- ▶ Éviter les coupes rases et maintenir les vieux arbres.
- ▶ Limiter l'expansion de la canne de Provence et de l'aillante.



Le petit rhinolophe

Cette chauve-souris est vulnérable face à la dégradation des gîtes abandonnés. Elle est également sensible au dérangement lors des périodes de reproduction (juin-juillet) et d'hibernation (de septembre à avril).

- ▶ Conserver des accès à des combles ou greniers inutilisés.
- ▶ Maintenir en bon état les pagliaghju.
- ▶ Utiliser des produits non toxiques pour traiter les charpentes.



Les discoglosses corses et sardes

Ces amphibiens vivent dans les prairies et forêts proches du Tavignanu et viennent se reproduire dans le fleuve.

- ▶ Conserver les plans d'eau.
- ▶ Conserver des berges végétalisées.



Les orchidées

La vallée du Tavignanu regroupe 25 espèces d'orchidées dont 5 sont protégées.

- ▶ Pratiquer une fauche tardive des prairies (à partir de septembre).
- ▶ Limiter l'usage des phytosanitaires.



La tortue d'Hermann

Cette tortue terrestre fréquente les paysages mêlant prairies, maquis denses et moins denses, cultures et forêts.

- ▶ Maintenir des espaces ouverts.
- ▶ Éviter les travaux de débroussaillage du 1er mars au 1er septembre et garder une hauteur de coupe à 15 cm du sol.

La cistude d'Europe

Cette tortue aquatique prend ses bains de soleil sur les troncs d'arbres flottants et les branches basses proches de l'eau.

- ▶ Rester tant que possible à 1,5m des berges et éviter de débarquer ou de stationner dans les zones de présence de la cistude (20 derniers Km du fleuve) du 15 mai au 15 juillet.
- ▶ Laisser la végétation aquatique et les bois morts à la surface de l'eau.



Les guépriers d'Europe

Les guépriers viennent faire leur nid dans les prairies sablonneuses et berges du Tavignanu.

- ▶ Éviter les mouvements incessants autour des nids de mai à août.
- ▶ Conserver les parois sablonneuses sur les berges et favoriser le pâturage des ovins dans les prairies.

Première : le label EFCK décerné à l'école de canoë-kayak

Le label École française de canoë-kayak (EFCK) a été créé par la Fédération française pour valoriser les clubs qui ont atteint un niveau de qualité tel que défini dans le cahier des charges du label, ou qui s'engagent dans une démarche de qualité afin de répondre aux exigences de ce cahier des charges. Et ce label a été obtenu par le club nautique d'Aleria il y a un mois.

Ce club figure désormais sur le site prestigieux de la Fédération française de canoë-kayak, y compris ses données cartographiques. Il est aujourd'hui le seul club de Corse à l'avoir obtenu.

Pour conquérir ce précieux label, les clubs, et particulièrement les écoles de canoë-kayak comme celle d'Aleria, doivent placer impérativement la formation de leurs pratiquants au cœur de leur projet associatif en s'appuyant sur la méthode d'enseignement et d'apprentissage "Pagaies couleurs" (technique – sécurité – environnement) c'est-à-dire apprendre à pratiquer le canoë-kayak en passant par différentes étapes de progression définies selon 6 niveaux de pratique. L'enseignement du ca-



Les jeunes écoliers apprécient non seulement l'école de canoë-kayak d'Aleria, mais ils sont également fiers d'en être les élèves.

7 PHOTOS LILY FIGARI

noë-kayak doit donc, entre autres obligations, proposer des progressions pédagogiques qui s'appuient sur "Pagaies couleurs".

L'école de canoë-kayak d'Aleria est devenue une référence

Ces écoles doivent également inscrire leurs actions dans une démarche de préservation de leur environnement en visant au recyclage du matériel et en

développant des actions d'éducation à l'environnement pour tous les publics.

Elles doivent aussi contribuer au tri sélectif de leurs déchets. Mais aussi, elles se doivent d'organiser au moins une fois par an, une action en faveur de la préservation de l'environnement.

Il s'agit d'une journée d'action dédiée au nettoyage du site de navigation, une journée pédagogique relative à l'environnement, inscrire ainsi leurs actions de nettoyage de sites dans le cadre l'opération Initiatives océanes, dont la FFCK est partenaire.

Pour cela, l'école de canoë-kayak d'Aleria est une référence tant sur le plan de l'accueil, du développement des activités, de l'encadrement, de la sécurité, des actions environnementales, de la formation continue des adhérents. C'est un engagement vers une démarche de qualité.

Un local digne de ce nom est souhaitable

Elle dispose bien évidemment d'un site de pratique à proximité immédiate des locaux pou-

vant accueillir tout type de public.

Même si les locaux de l'école auraient bien besoin d'être rénovés ou du moins disposés d'un local en dur plus en rapport avec ce label, une nouvelle structure serait parfaite. L'école, sous la houlette de Denis Gode et Bruno Barrero, dispense un enseignement et un apprentissage sécurisés du canoë-kayak ainsi que de tous les matériels spécialement adaptés aux très jeunes pratiquants. Elle mérite largement ce label. D'autre part, pour la troisième année consécutive, un cycle d'apprentissage auprès des 9 classes de primaires, CE2, CM1 et CM2, bilingues ou non, pour les écoles communales de Ghisonaccia et d'Aleria, soit environ 4 séances par classe, connaît toujours autant de succès et d'attrait de la part des enfants et des instituteurs.

Aujourd'hui, près d'une vingtaine de jeunes pratiquent les activités canoë-kayak, standup paddle sur rivière, eaux calmes et mer.

Bravo à cette formidable école dont Aleria peut être fière.

LILY FIGARI



Denis Gode, l'un des piliers et fondateur de cette école, peut être heureux d'avoir obtenu le label EFCK.



Deux bureaux d'études travaillent actuellement sur la basse vallée du Tavignanu, site Natura 2000 depuis 2008.

/PHOTOS STÉPHANE GAMANT

On n'y est pas encore mais le calendrier a déjà été dévoilé. Deux bureaux d'études - Biotope et Cereg - sont actuellement sur le terrain dans la basse vallée du Tavignanu. Au premier trimestre 2017, ils rendront leur copie préalable au lancement du plan de gestion et d'aménagement du site Natura 2000.

Le comité de pilotage qui regroupe plusieurs partenaires⁽¹⁾ s'est réuni hier pour la cinquième fois à la maison des associations d'Aleria, sous la présidence du sous-préfet Sébastien Cecchi.

Avant d'aborder les questions relatives à cette nouvelle étude, Violette Foubert, chargée du site *Basse vallée du Tavignanu* pour le CPIE Centre-Corse, a éclairé le comité sur les travaux

menés et ceux en cours. On en retiendra principalement des actions de communication et de sensibilisation à la préservation et à la protection des espèces animales et végétales : tortues d'Herman, chiropières, aloses feintes, anguilles, ripisylves. Des actions qui seront poursuivies cette année.

Trois scénarios possibles

C'est ensuite Loïc Ardiet, du bureau Biotope, qui a décrit le déroulement de l'étude préalable. Elle se conclura donc par la présentation de trois scénarios, "un minimaliste, un moyen et un ambitieux". Deux sites pilotes sur lesquels les premiers travaux seront engagés devraient être déterminés.

On n'en saura pas beaucoup plus, si ce n'est que l'objectif

est de restaurer la ripisylve et les berges du cours d'eau. La première étape, en cours donc, consiste en un travail de collecte et de recueil de données.

C'est ce qui a fait bondir Antoine Orsini, hydrobiologiste et enseignant chercheur à l'université de Corse, qui s'est étonné d'entendre parler de milieu et pas d'espèces. "Il ne suffit pas de recueillir des données. Il faut des mesures pour conserver la faune et la flore", a-t-il notamment tempêté.

Et, en réponse à Loïc Ardiet, qui précisait que cela n'entraînait pas dans son cahier des charges, l'universitaire a surenchéri : "J'en prends acte mais l'habitat, la faune et la flore forment la substantifique moelle des sites Natura 2000. On est dans l'écologie, mais on ne parle pas

d'écologie !" Cette levée de bouclier - vive mais courtoise - mise à part, le comité de pilotage, qui rassemblait une bonne quinzaine de personnes, n'a suscité que peu de débats, même si certains ont émis la crainte que l'étude en cours ne soit qu'un diagnostic de plus. Espérons que les trois scénarios proposés et le plan de gestion qui en découlera fassent entrer la basse vallée du Tavignanu dans le concret.

I.V.

ivolpajola@corsematin.com

Étaient présents hier, en plus des personnes déjà citées, des représentants de l'office de l'environnement, de la direction des territoires et de la mer, du centre régional de la propriété forestière, de la fédération de pêche, du groupe chiropière corse.



La réunion annuelle du comité de pilotage s'est déroulée hier matin à

Candidature au programme Life Nature

Au cours de ce comité de pilotage, Violette Foubert a fait le point sur la candidature du site au programme *Life Nature*. Faire entrer la basse vallée du Tavignanu dans ce dispositif permettra de mettre en œuvre les actions inscrites au plan de gestion et l'aménagement du barrage de Cardiccia. Les habitats et espèces ciblées seront les chiropières, l'aloïse feinte et les ripisylves. Ce dossier, qui sera porté par la communauté de communes de l'Oriente, est actuellement en cours de rédaction. Il pourrait être déposé en 2017. Si la candidature Life est retenue, le programme, d'une durée de cinq ans, pourrait démarrer en septembre 2018.

I.V.



Fin janvier, 200 personnes avaient manifesté contre le CET. Aujourd'hui, les riverains sont toujours aussi remontés.

/ PHOTO JEANNOT FILIPPI

Depuis la manifestation qui avait réuni plusieurs centaines de personnes à Corte, il y a quelques semaines, le collectif Tavignanu Vivu s'était fait médiatiquement discret. Mais que ceux qui pensaient qu'il avait abandonné le combat se détrompent. Il fourbissait ses armes. Et mercredi, c'est une nouvelle journée de mobilisation qui s'annonce. Il ne s'agira pas de descendre dans la rue, ou de bloquer une route. Plutôt de donner la parole aux "sachant", à des experts dont la parole ne peut être mise en doute et qui, tous, disent la même chose : "Le centre d'enfouissement technique de Giuncaggio est un projet dangereux." Mercredi sera la troisième journée de l'enquête publique, développe Louis Pinna, riverain à l'origine de la création du collectif Tavignanu Vivu. La quatrième et dernière journée, se tiendra le 4 avril prochain. Mercredi, Paul Royal se rendra à la mairie de Giuncaggio, à la demande de la responsable de l'enquête publique Josiane Casanova, pour expliquer les conclusions de son rapport.

Deux conférences à 18 heures à Aleria

Paul Royal, frère de la ministre de l'Environnement, est expert en géologie et en hydrobiologie. Il y a deux mois, il a réalisé une enquête de terrain sur le site de l'hypothétique futur centre d'enfouissement. Un endroit qu'il connaît bien, puisqu'il a "participé aux travaux de la RN200 à l'époque". Et, aux dires du collectif, ce fameux rapport "est accablant et incontestable".
"Paul Royal sera présent mercredi matin à la mairie de Giuncaggio, poursuit Louis Pinna, et le soir à partir de 18 heures, à la salle des associations d'Aleria, où lui et l'hydrobiologiste Antoine Orsini donneront deux conférences."
Ce dernier, qui n'a pas pour habitude de manier la langue de bois, sera là pour démontrer "que ce projet est très dangereux, non seulement d'un point de vue écologique, mais également sur le volet de la santé humaine". "La zone est classée Natura 2 000 et Znieff", développe le scientifique. Elle abrite une faune et une flore remarqua-

bles. Par exemple, c'est le seul endroit où se reproduit l'aloise feinte, un poisson menacé au niveau mondial. Il y a aussi des espèces de batraciens endémiques, protégés au niveau national. Sans parler des risques relatifs à l'eau potable. Si les géomembranes craquent, ce sont quinze captages situés non loin qui pourraient être pollués. Le premier problème, c'est l'instabilité du sol. Et à cause de cela, un jour peut-être, ce sont des milliers de tonnes d'ordures qui se déverseront dans la rivière. On parle de 80 000 tonnes d'ordures ménagères par an."

"L'équivalent de 136 camions par jour"

"Nous attendons beaucoup de monde, assure Louis Pina. Les gens sont conscients de ce que ce projet va être, et pas seulement au niveau local. Tout le monde en parle et surtout, tout le monde s'inquiète. Nous sommes très mobilisés car tout ceci est, pour nous, une aberration."
Et d'enfoncer le clou : "Ce projet a été réalisé en catimini, sur des bases de tromperies. Au début, on nous parlait d'une dé-

chetterie. Nous n'avons appris que récemment qu'il s'agissait en réalité d'un centre d'enfouissement technique, qui plus est sur un site qui se trouve dans un méandre du Tavignanu. Vous imaginez ce que cela implique ? Les travaux de terrassement nécessaires vont impacter la structure du sol. Ce sont les trois-quarts des déchets de la Corse qui sont attendus ici. Cela représente 136 camions par jour !"

Pour le collectif, toutes les prédictions entrent en ligne de compte : "Avec le changement climatique, les experts nous annoncent des épisodes orageux plus violents qu'avant. Le jour où le fleuve entre en crue, c'est toute la côte orientale qui va se retrouver inondée de poubelles."

Les points scientifiques semblent converger vers cette même idée. Pour l'heure une chose est sûre, les riverains ne sont pas prêts de baisser les bras.

Morgane QUILICHINI

*Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

5.9. Relation avec les différents acteurs du site

L'animatrice du site Natura 2000 est en contact régulier avec l'ensemble des acteurs du site afin d'obtenir des informations ou de mettre en œuvre des actions.

Acteurs	N° fiche action en lien	Intitulé des fiches action en lien	Réunion/contact
Conservatoire Botanique National de Corse	2	Protection d' <i>Ophrys eleonora</i>	Juin 2016
Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie	1 3 et 4	Proposition d'extension du site Natura 2000 Gestion des sites à orchidées et suivi des espèces végétales protégées	Décembre 2015
Groupe Chiroptère Corse	1 7 8 15 19	Proposition d'extension du site Natura 2000 Conservation des gîtes à chauves-souris Améliorer les connaissances sur le murin à oreilles échancrées Suivi du petit Rhinolophe Etude de l'intérêt des ripisylves pour les chiroptères	Février 2016 Avril 2016 Juin 2016
Conservatoire des Espaces Naturels de Corse	7 5 et 6 12	Conservation des gîte à chauves-souris Améliorer la prise en compte des tortues d'Hermann dans les pratiques agricoles Suivi des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens	Avril 2016 Juin 2016
Animateur de la base nautique d'Aléria	9 et 10	Restauration de la fonctionnalité du Tavignanu	Avril 2016
Communauté de communes de l'Oriente	9 et 10 18	Restauration de la fonctionnalité du Tavignanu Règlementation du site	Février 2016 Avril 2016 Juin 2016
Agence de l'Eau, ONEMA, OEC	9 et 10	Restauration de la fonctionnalité du Tavignanu	Avril 2016 Juin 2016
Centre Régional pour la Protection Forestière	9 et 10	Restauration de la fonctionnalité du Tavignanu	Avril 2016
Propriétaires	3 et 4	Gestion des sites à orchidées et suivi des espèces végétales protégées	Décembre 2015

5.10. Participation à la vie du réseau Natura 2000

L'animatrice du site Natura 2000 s'est rendu à la « journée des animateurs Natura 2000 » en Corse. Cette journée organisée fin mai 2016 à Corte et Asco était l'occasion d'échanger et de mutualiser les expériences sur la gestion des sites Natura 2000. Elle était également l'occasion de renforcer le réseau en Corse.

6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

L'animatrice Natura 2000 a participé à la présentation de la GEMAPI à l'ensemble des intercommunalité de Haute-Corse organisée par la DREAL et l'Agence de l'eau. L'animatrice participe également aux actions de l'ONEMA sur le site (pêche scientifique).

7. Gestion administrative

7.1. Organisation des comités de pilotages

- Un comité de pilotage s'est tenu le 22 juin 2016 à Aléria

L'ordre du jour était :

- Présentation des actions en cours et prévues sur l'année 2016
- Lancement de l'étude du plan de gestion
- Point d'avancement de la candidature LIFE
- Discussion des actions pour l'année 2017
- Questions diverses

- Groupe de travail

Un groupe de travail a été formé pour l'action « restauration des ripisylves, des berges et de la fonctionnalité du Tavignanu » et le montage du programme LIFE. Il s'est réuni quatre fois depuis septembre 2015. Il comprend la DDTM, l'OEC, l'Agence de l'eau, La ComCom de l'Oriente, le CPIE Centre Corse, l'ONEMA, la fédération de pêche, le CEN, la DREAL, le GCC, le CRPF et PEFC Corsica.

Un autre groupe de travail « aménagement du barrage de Cardiccia » s'est réuni deux fois en 2016. Il comprend la société Hydrowatt, la DDTM, l'OEC, l'Agence de l'eau et le CPIE Centre Corse, le bureau d'étude Hydro-M

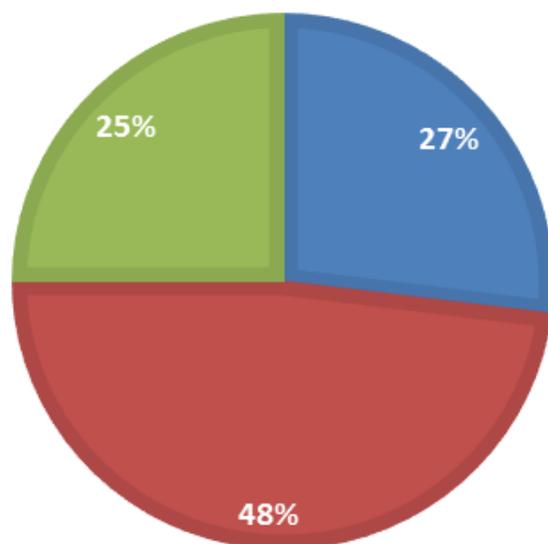
Un autre groupe de travail a été formé pour la validation de la plaquette d'information. Il comprenait l'ensemble des membres actifs du COPIL.

8. Synthèse

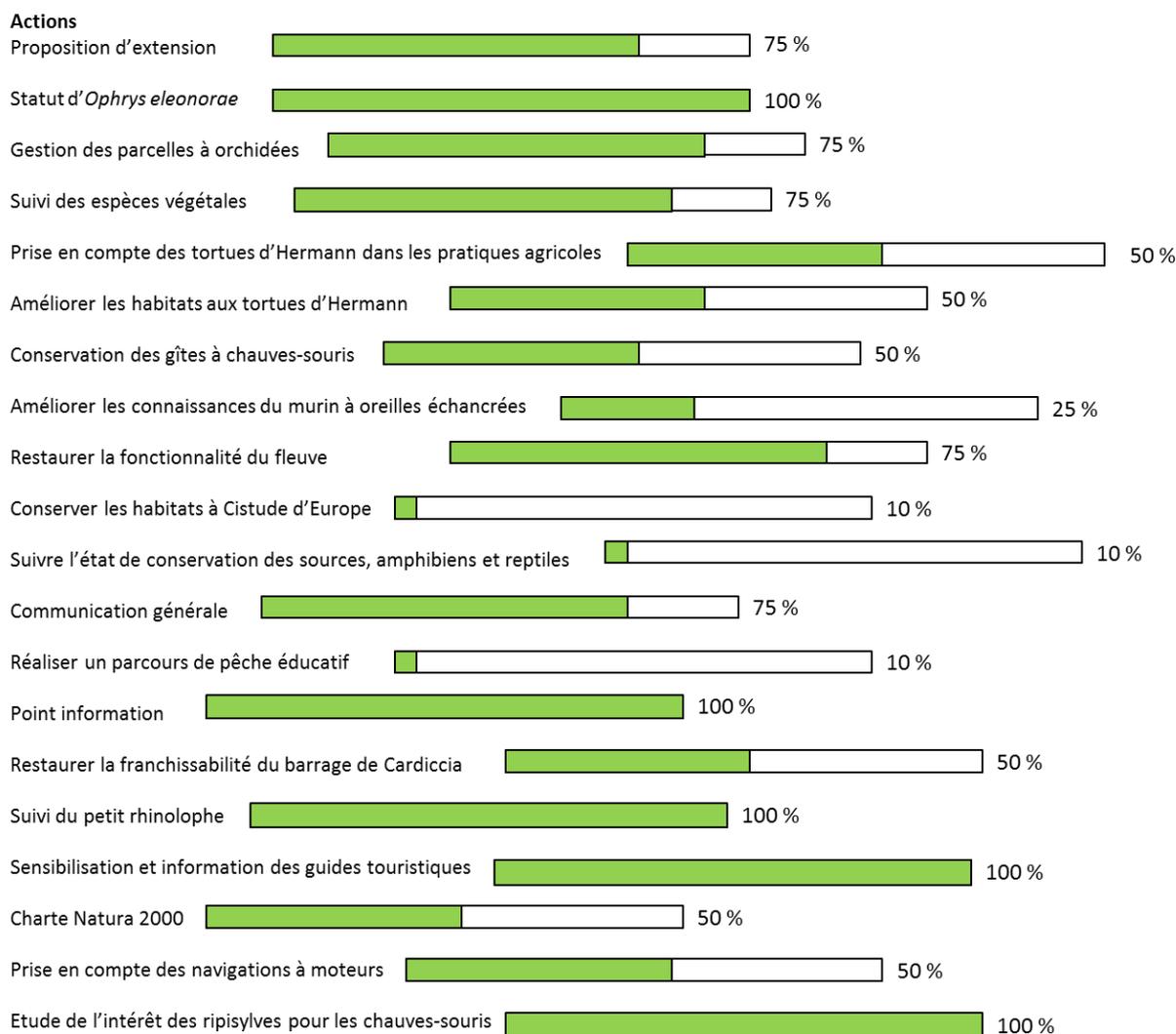
Fiches action	Intitulé	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation	Nbr jours
Fiche 0	Animation du site Natura 2000	Réalisation de l'action Rendu des livrables	COPIL organisé en juin 2016 Livrables rendus	7
Fiche 1	Proposition d'extension du site	Extension du site	Action non prioritaire	0
Fiche 2	Demande de statut de protection pour <i>Ophrys eleonora</i>	<i>Ophrys d'Eleonore</i> protégée au niveau régional	Espèce inscrite en liste rouge régionale "en danger critique d'extinction"	0
Fiche 3	Gestion des sites à espèces végétales protégées	Mise en œuvre de la gestion	Convention en cours	0
Fiche 4	Suivi des espèces végétales protégées	Mise en œuvre du suivi	Suivi réalisé par l'ACMO	0
Fiche 5 et 6	Améliorer la prise en compte des Tortues d'Hermann dans les pratiques agricoles et favoriser son habitat	Nombre agriculteurs rencontrés	1 agriculteur rencontré	1
Fiche 7 et 7.1	Conservation des gîtes à chauves-souris	Nombre de gîte restauré	Gîte de Lopie, consultation d'entreprise en cours et discussion avec ABF Accords oraux de propriétaires de gîtes	1
Fiche 8	Améliorer les connaissances du murin à oreilles échanquées	Réalisation de l'action Nombre d'individus retrouvés	Action non prioritaire	0
Fiche 9 et 10	Restaurer les ripisylves, les berges et la fonctionnalité du fleuve	Réalisation de l'action Réalisation du plan de gestion Réalisation de travaux de restauration	Etude en cours	5
Fiche 11	Conserver les habitats à Cistude d'Europe	Réalisation de l'action	A relier à l'action 18	0
Fiche 12	Suivi des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens	Réalisation de l'action	Action non prioritaire	0
Fiche 13.1	Communication générale	Nombre de lettre envoyé Personnes sensibilisés Fréquentation de la page facebook	1 lettre diffusée Plaquette réalisée (2000 exemplaires) et diffusées 249 abonnés à la page facebook	6,5
Fiche 13.2	Réalisation d'un parcours de pêche éducatif	Réalisation de l'action Fréquentation du parcours de pêche	Action non prioritaire	0
Fiche 13.3	Point information	Réalisation de l'action	Action finalisé, deux panneaux ont été mis en place	0
Fiche 14	Restaurer la franchissabilité du barrage de Cardiccia	Réalisation de l'action	Concertation avec le nouveau gestionnaire Préparation d'une étude préalable	2,5
Fiche 15	Suivi du petit Rhinolophe	Nombre de gîtes et d'individus trouvés	Action finalisé : 474 petit s rhinolophes recensés	0
Fiche 16	Sensibilisation et information des guides touristiques de sport en pleine nature	Guides touristiques sensibilisés	Guides contactés par courrier et téléphone	3
Fiche 17	Charte Natura 2000	Réalisation de l'action Nombre de signataires	Aucun signataire	0
Fiche 18	Prise en compte des impacts liés aux navigationx à moteurs	Réalisation de l'action	APPB en cours de relecture	0
Fiche 19	Etude de l'impact de l'état des ripisylves sur les chiroptères	Réalisation de l'action	Etude finalisée	0
TOTAL				26

RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION

■ Gestion administrative ■ Mise en œuvre des actions ■ Communication



Suivi de réalisation des actions pour 2016:



Au total 19 actions sont inscrites dans le programme d'action du site à ce jour :

- 5 actions sont réalisées complètement en 2016.
- 9 actions ont été enclenchées mais aucune n'a encore été finalisée à ce jour.
- 4 actions n'ont pas commencées, en effet celles-ci ne paraissent pas prioritaire en 2016 au vu des enjeux ou ne sont plus en corrélation avec les problématiques du site.